



LAISSEZ-PASSER SAISONNIER – CONDITIONS GÉNÉRALES

Le laissez-passer est valide pour l'année indiquée au recto.

Le nombre de places de stationnement au parc de la Gatineau est limité. Ce laissez-passer ne garantit pas la disponibilité d'un espace de stationnement. La CCN se réserve le droit de limiter le nombre de laissez-passer qui seront émis.

La CCN et Precise Parklink ne sont pas responsables des vols ou des dommages causés au véhicule ou à son contenu.

Le laissez-passer pourrait s'avérer non valide lors d'activités spéciales.

Le laissez-passer doit être placé sur le tableau de bord et l'année doit être visible en tout temps.

Le laissez-passer est valide aux stationnements du parc de la Gatineau suivants : Domaine MacKenzie-King, Plages Blanchet (P13), O'Brien (P11), débarcadère McCloskey (P12), lac Philippe et lac la Pêche.

Le laissez-passer est également valide au parc du Lac-Leamy.

Votre véhicule doit être stationné dans un endroit désigné à cet effet. Il est interdit de se stationner de façon à obstruer les voies de circulation.

Tout laissez-passer perdu ou volé devra être remplacé par l'utilisateur à ses frais.

Cette transaction est une vente ferme.

SEASONAL PASS – TERMS AND CONDITIONS

This seasonal pass is valid for the year indicated on the face of the pass.

Gatineau Park parking lots have limited parking capacity. This pass does not guarantee parking. The NCC reserves the right to limit the number of passes sold.

The NCC and Precise Parklink are not responsible for the theft of, or any damage to, the vehicle or its content.

This pass may not be valid during special events.

The pass must be displayed on the dashboard with the year visible.

This pass is valid for the following parking lots located in Gatineau Park : MacKenzie King Estate, O'Brien (P11), and Blanchet (P13) beaches, McCloskey boat launch (P12), Philippe Lake and La Pêche Lake.

This pass is also valid at Leamy Lake Park.

Your vehicle must be parked in designated spots. It is forbidden to park vehicles in a way that can block traffic.

All lost or stolen seasonal passes will have to be replaced by the user at his/her expense.

This transaction is a final sale.